

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 7 AVRIL 2008 A 19 H**

Sous la présidence de Mme Marie-Thérèse MIDON , Doyenne d'âge, les délégués des communes membres sont installés dans leur fonction de conseillers communautaires.

Après l'appel nominatif des conseillers communautaires, Mme Marie-Thérèse MIDON,

**DESIGNE** un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange)

**PROCEDE** à l'élection du Président

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 58

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante  
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ..... 6

Reste : pour le nombre des suffrages exprimés ..... 52

Majorité absolue ..... 27

Ont obtenu :

M. Philippe TARILLON ..... 52 voix

M. **Philippe TARILLON** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu **PRESIDENT**.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. Philippe TARILLON, le conseil de communauté

**DECIDE** de fixer à 17 le nombre de vice-présidents

**PROCEDE** à l'élection des 17 vice-présidents au scrutin majoritaire et à bulletin secret.

Ordre des Vice-Présidences	NOM et Prénom	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
<b>1er Vice-Président</b>	DAVID Philippe	58	/	/	/	58	30	58
<b>2ème Vice-Président</b>	RENAUD Jean-Jacques	58	/	/	/	58	30	58
<b>3ème Vice-Président</b>	ARNOULD Clément	58	/	/	/	58	30	58
<b>4ème Vice-Président</b>	MUSCHIATI Georges	58	1	/	/	57	29	57
<b>5ème Vice-Président</b>	CERBAI Joël	58	2	/	/	56	29	56

<b>6ème Vice-Président</b>	GORI René	58	2	/	/	56	29	56
<b>7ème Vice-Président</b>	RAINERI Serge	58	2	/	/	56	29	56
<b>8ème Vice-Président</b>	CERBAI Fabrice	58	3	/	/	55	28	55
<b>9ème Vice-Président</b>	PRISCAL Daniel	58	3	/	/	55	28	55
<b>10ème Vice-Président</b>	GREINER Philippe	58	13	/	/	45	23	45
<b>11ème Vice-Président</b>	CAYUELA Gérard	58	5	/	/	53	27	53
<b>12ème Vice-Présidente</b>	KOCEVAR Lucie	58	5	/	/	53	27	53
<b>13ème Vice-Président</b>	MONTI Patrisse	58	8	/	/	50	26	50
<b>14ème Vice-Président</b>	JURCZAK Serge	58	5	/	/	53	27	53
<b>15ème Vice-président</b>	LEONARDI Gérard	58	3	/	/	55	28	55
<b>16ème Vice-Président</b>	PERON Patrick	58	5	/	/	53	27	53
<b>17ème Vice-Président</b>	LIEBGOTT Michel	58	12	/	/	46	24	46

### **FIXE**

composition du bureau comme ci-dessous

- 17 Vice-Présidents
- 8 assesseurs .

### **PROCEDE**

à l'élection des 8 assesseurs au scrutin majoritaire et à bulletin secret.

Ordre des assesseurs	NOM et Prénom	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
<b>1er assesseur</b>	STEFFAN Franck	58	/	/	/	58	30	58
<b>2ème assesseur</b>	FLAMME Gérard	58	/	/	/	58	30	58
<b>3ème assesseur</b>	DESINDES Maurice	58	/	/	/	58	30	58
<b>4ème assesseur</b>	LARICCHIUTA Vito	58	/	/	/	58	30	58
<b>5ème assesseur</b>	MEDVES Jean-François	58	/	/	/	58	30	58

<b>6ème assesseur</b>	MAROCHINI Eric	58	/	/	/	58	30	58
<b>7ème assesseur</b>	KHALDI Mohamed	58	/	/	/	58	30	58
<b>8ème assesseur</b>	QUINQUETON Patrick	58	/	/	/	58	30	58

**DECIDE** d'appliquer les taux suivants pour le calcul des indemnités de fonction du président et des 13 premiers vice-présidents à compter du 8 avril 2008.

Président : 75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale soit : 2 805,94 € d'indemnité brute mensuelle au 8 avril 2008.

Vice-présidents : 30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale soit : 1 122,37 € d'indemnité brute mensuelle au 8 avril 2008.

**PROCEDE** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les membres élus sont :

TITULAIRES : M. René GORI, M. Clément ARNOULD, M. Patrisse MONTI, Mme Marie-Thérèse MIDON et M. Serge JURCZAK

SUPPLEANTS : M. Mario MORENA, Mme Lucie KOCEVAR, M. Guy KIEFER, M. Lionel PIERRAT et M. Vito LARICCHIUTA

**DESIGNE** les représentants de la communauté d'agglomération au sein des syndicats mixtes au scrutin secret à la majorité absolue

#### **SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE-FENSCH :**

NOM et Prénom	Communes	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
Mme AQUE Marie	<b>ALGRANGE</b>	58	2	/	/	56	29	56
Mme TORRI Fabienne	<b>ALGRANGE</b>	58	2	/	/	56	29	56
M. HEYERT Jean-Marc	<b>FAMECK</b>	58	2	/	/	56	29	56
M. STEINER Alain	<b>FAMECK</b>	58	2	/	/	56	29	56
M. TARILLON Philippe	<b>FLORANGE</b>	58	2	/	/	56	29	56
M. PHILIPPS Alain	<b>FLORANGE</b>	58	2	/	/	56	29	56
M. SCHAAF Jean-Yves	<b>HAYANGE</b>	58	2	/	/	56	29	56
M. DAVID Philippe	<b>HAYANGE</b>	58	2	/	/	56	29	56
M. PERTUY Thomas	<b>KNUTANGE</b>	58	2	/	/	56	29	56

M. HILBERT Alain	<b>NILVANGE</b>	58	2	/	/	56	29	56
M. KHALDI Mohamed	<b>NILVANGE</b>	58	2	/	/	56	29	56
Mle POJER Emilie	<b>SEREMANGE-ERZANGE</b>	58	2	/	/	56	29	56
Mme WAX Michelle	<b>SEREMANGE-ERZANGE</b>	58	2	/	/	56	29	56
M. KIEFER Guy	<b>UCKANGE</b>	58	2	/	/	56	29	56
M. DERDAB Ahmed	<b>UCKANGE</b>	58	2	/	/	56	29	56

### SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES SITES DU PEROTIN :

NOM et Prénom	Communes	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
M. GULINO Jean-Claude	<b>ALGRANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. MAROCHINI Eric	<b>ALGRANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. LARCHER Alain	<b>FAMECK</b>	58	/	/	/	58	30	58
Mme LEGLOIS Régine	<b>FAMECK</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. LOGNON Alain	<b>FLORANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. PHILIPPS Alain	<b>FLORANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
Mme FICARRA Béatrice	<b>KNUTANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. PRISCAL Daniel	<b>NEUFCHÉF</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. MORENA Mario	<b>NILVANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. HILBERT Alain	<b>NILVANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
Mle POJER Emilie	<b>SEREMANGE-ERZANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
Mme LEGRAND Pascaline	<b>UCKANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58

**SYNDICAT MIXTE A VOCATION TOURISTIQUE « LES TROIS FRONTIERES » :**

NOM et Prénom	Communes	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
M. DESINDES Maurice	<b>FLORANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. GREINER Philippe	<b>RANGUEVAUX</b>	58	/	/	/	58	30	58
Mme KOCEVAR Lucie	<b>FAMECK</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. PRISCAL Daniel	<b>NEUFCHÉF</b>	58	/	/	/	58	30	58

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION THIONVILLOISE (SCOTAT) :**

NOM et Prénom	Communes	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
M. PERON Patrick	<b>ALGRANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. LIEBGOTT Michel	<b>FAMECK</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. TARILLON Philippe	<b>FLORANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. DAVID Philippe	<b>HAYANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. CERBAI Fabrice	<b>KNUTANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. GORI René	<b>NILVANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. RENAUD Jean-Jacques	<b>SEREMANGE-ERZANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58
M. LEONARDI Gérard	<b>UCKANGE</b>	58	/	/	/	58	30	58

**DESIGNE** les représentants de la communauté d'agglomération au sein des associations

- A) **Mission Locale du Nord Mosellan** 7 délégués titulaires : Mme KOCEVAR Lucie (FAMECK), M. MONTI Patrisse (FLORANGE), M. CAYUELA Gérard (HAYANGE), Mme MANCHETTE Imane (HAYANGE), Mme FICARRA Béatrice (KNUTANGE), M. MORENA Mario (NILVANGE) et M. RAINERI Serge (UCKANGE)
- B) **C.N.I.E.** (Communauté Numérique Interactive de l'Est) 1 délégué titulaire : M. FLAMME Gérard (FLORANGE)

- C) **ATMO LORRAINE NORD** (Association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Lorraine Nord) 1 délégué titulaire : M. STEFFAN Franck (HAYANGE)
- D) **Assemblée spéciale de la SODEVAM NORD Lorraine** 1 délégué titulaire : M. MUSCHIATI Georges (HAYANGE)
- E) **Association EUREGIO** 2 délégués titulaires : M. MAROCHINI Eric (ALGRANGE) et M. MONTI Patrisse (FLORANGE)
- F) **ACOM France** (Association des Communes Minières de France) 1 délégué titulaire : M. LIEBGOTT Michel (FAMECK)
- G) **MOSELLE NORD INITIATIVE** 1 délégué titulaire : M. TARILLON Philippe (FLORANGE)
- H) **Comité de Pilotage du Plan d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées** 1 délégué titulaire : M. MONTI Patrisse (FLORANGE)  
1 délégué suppléant : Mme FICARRA Béatrice (KNUTANGE)
- I) **Association APOLO J** 1 délégué titulaire : M. MONTI Patrisse (FLORANGE)  
1 délégué suppléant : Mme LEGLOIS Régine (FAMECK)
- J) **Moselle Développement** 1 délégué titulaire : M. TARILLON Philippe (FLORANGE)
- K) **Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) pour les installations de la société ARCELOR Atlantique et Lorraine (aciérie et cokerie) situées sur les communes de Hayange, Florange et Serémange-Erzange** 1 délégué titulaire : M. MEDVES Jean-François (UCKANGE)
- L) **SIVOM Algrange-Nilvange (Réunions de copropriétés)** : 1 délégué titulaire : M. MORENA Mario (NILVANGE)
- M) **Conseil d'Administration de TRANS-FENSCH** 3 délégués titulaires  
M. TARILLON Philippe (FLORANGE), M. JURCZAK Serge (SEREMANGE-ERZANGE) et M. KIEFER Guy (UCKANGE)
- N) **Office de Tourisme du Val de Fensch** 7 délégués titulaires  
Mme KOCEVAR Lucie (FAMECK), M. DESINDES Maurice (FLORANGE), M. SCHAAF Jean-Yves (HAYANGE), M. CORAZZA Hervé (KNUTANGE), M. PRISCAL Daniel (NEUFCHÉF), M. HILBERT Alain (NILVANGE) et Mme LEGRAND Pascaline (UCKANGE)
- O) **Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Messine (AGURAM)** 1 délégué titulaire : M. Fabrice CERBAI (KNUTANGE)
- P) **Association ATHENES** 2 délégués titulaires : Mme FICARRA Béatrice (KNUTANGE) et M. RAINERI Serge (UCKANGE)

DELEGUE les attributions suivantes au Président:

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales.
2. Fixer, dans les limites déterminées par le conseil de communauté, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la communauté d'agglomération qui n'ont pas un caractère fiscal.
3. Procéder, dans les limites fixées par le conseil de communauté, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
6. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
8. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
9. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
10. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
11. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
12. Intenter au nom de la Communauté d'Agglomération les actions en justice ou de défendre la Communauté d'Agglomération dans les actions intentées contre elle que ce soit, en demande ou en défense, en référé, en première instance, en appel ou en cassation, quelle que soit la juridiction.
13. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires.
14. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme de marchés en procédure adaptée, y compris les avenants correspondants, lorsque les crédits sont prévus au budget.
15. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée selon l'article 35 du Code des marchés publics lorsque les crédits sont prévus au budget.
16. Signer les avenants aux marchés publics dont le montant représente moins de 5 % du montant du marché initial pour les marchés en procédure formalisée.
17. Engager toute démarche nécessaire dans le cadre ci-dessus.
18. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil de communauté.
19. Signer les conventions de partenariat entre organismes qui n'engagent pas financièrement la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

**DELEGUE** les attributions suivantes au Bureau :

1. Dans le cadre des programmes et projets d'investissements approuvés par le conseil de communauté et des crédits inscrits au budget, prendre toute décision relative à la consultation et à la réalisation de ces programmes et projets ; lancer les concours de concepteurs ou de concepteurs réalisateurs, désigner des représentants élus, fixer des indemnités éventuelles.
2. Dans le cadre des programmes et projets d'investissements approuvés par le conseil de communauté et des crédits inscrits au budget et conformément au Code des marchés publics, prendre toute décision d'études, de prestations de services, d'acquisition matérielle, de travaux, de fournitures et de services.
3. D'attribuer les subventions et les participations aux différentes associations et organismes dans la limite des crédits inscrits au budget.
4. Solliciter les subventions en recettes ou autoriser les demandes de subventions au profit de la communauté d'agglomération du val de Fensch et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires.
5. Traiter les points mineurs relevant à l'évidence de la gestion administrative courante des affaires de la communauté d'agglomération sous réserve que ces décisions n'aient aucune implication financière autre que la répartition des crédits déjà votés par le conseil de communauté.

6. Après approbation par le conseil de communauté des déclarations d'utilité publique, décider de l'acquisition de biens immobiliers et autoriser le président ou son représentant à signer les actes induits dans la limite des crédits inscrits au budget.
7. Modifier le tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 55**

**HAYANGE, le 23 avril 2008**  
**Le Président**

**Philippe TARILLON**

---

**Etaient présents :** Mmes AQUE, DESMOULINS, FICARRA, KOCEVAR, LEGLOIS, LEGRAND, LEHAINE, MANCHETTE, MIDON, POJER, TORRI, WALDUNG et WAX  
MM. ARNOULD, BEAUQUEL, BERNHARDT, CALASTRETTI, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, DAVID, DERDAB, DESINDES, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HEYERT, JURCZAK, KHALDI, KIEFER, LARCHER, LARICCHIUTA, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERON, PERTUY, PHILIPPS, PIERRAT, PRISCAL, QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHWARTZ, STEFFAN, STEINER, TARILLON

M. LIEBGOTT a donné procuration à Mme KOCEVAR à 19 H 35 au cours de la délibération n° 2008-038 (lors de l'élection des 3 premiers vice-présidents)

**Etaient absents excusés mais ayant donné procuration :** Mme PELLEZZ MM. DEUTSCH, HILBERT et SCHAAF